



## Syndicat Mixte Baie de Somme 3 Vallées

### Elaboration du SCoT

Objet et date	<b>Réunion publique n°1 – Présentation du PAS</b> <b>01/06/2023 – 18H30</b>
Personnes présentes	Une trentaine d'acteurs du territoire (habitants, représentants d'associations, élus)  Syndicat Mixte BS3V - Joseph Niaux Syndicat Mixte BS3V – François Brasseur  Citadia Conseil - Mélanie Brelay Citadia Conseil – Lou Robert Even Conseil – Bastien Cheminade

### Objet de la réunion

Cette première réunion publique vise à présenter à la population l'état d'avancement de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de la Baie de Somme, réalisée par BS3V pour le compte et en partenariat des Communautés de Communes du Vimeu, du Ponthieu Marquenterre et la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme.

La présentation porte sur la définition d'un SCoT, les grands enjeux du territoire, ainsi que les ambitions d'aménagement traduites au sein du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS).

### Introduction au SCoT de Baie de Somme 3 Vallées

Une introduction est réalisée par François Brasseur (BS3V), expliquant le thème de cette réunion publique et présentant le projet de SCoT et sa démarche.

Citadia explique ensuite la procédure d'élaboration d'un SCoT, définit cet outil de planification et en précise le périmètre ainsi que le calendrier prévisionnel.

### Présentation des enjeux du territoire (synthèse du Diagnostic et de l'Etat Initial de l'Environnement)

Le groupement de bureaux d'études présente les principaux enjeux du territoire identifiés dans le Diagnostic et dans l'Etat Initial de l'Environnement. Ces enjeux portent sur quatre volets :

- démographie et logements,
- mobilités,

- dynamiques économiques,
- offre commerciale et de services.

## Présentation du Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) et Questions/réponses

Citadia rappelle que la vision du PAS s'appuie sur trois piliers du projet de territoire :

- Protéger et conforter les valeurs fondatrices de Baie de Somme 3 Vallées (BS3V) ;
- Retrouver de l'attractivité territoriale à chaque point du territoire ;
- Les conditions pour la réussite du projet de développement ;

Citadia énonce ensuite les trois axes qui composent le PAS et procède à leur présentation détaillée. Le support de présentation de la réunion publique est annexé au présent compte-rendu.

Lors de cette présentation, plusieurs questions ou observations sont formulées. Ces interrogations, accompagnées de leur réponse, sont reprises ci-dessous.

### Questions Axe A/ Pour une organisation territoriale rééquilibrée et complémentaire

- Il est demandé de définir la notion d'«*Avant-Pays*».

BS3V indique qu'il s'agit d'une dénomination choisie par les élus du territoire et qu'elle correspond à la zone du rétro-littoral ou de l'arrière-pays. Une carte est en cours de réflexion pour représenter géographiquement cet espace.

- Le PAS énonce plusieurs ambitions mais ne renseigne pas les moyens qui en permettront la réalisation. Pourtant, un certain nombre de décisions sont contraintes aujourd'hui...  
En outre, l'installation de structures à l'extérieur des centres-bourgs constitue une problématique pour les personnes âgées. La construction de logements dans des prairies a été autorisée sur le territoire, cela peut générer un éloignement par rapport aux services.

Citadia répond que le SCoT a vocation à générer un cadre réglementaire et des objectifs. Mais les moyens à mettre en œuvre pour assurer leur réalisation dépendent des PLUi. Il est précisé que les enjeux de maintien des centralités et des commerces dans les toutes les communes du territoire, ainsi que l'accessibilité des services à toutes les catégories de la population sont primordiaux au sein du projet de SCoT.

- Sur les objectifs de production de logements, le phénomène de la vacance est-il pris en compte ? Et comment le potentiel foncier est-il interprété ? L'enveloppe des 240 hectares d'espaces NAF n'est-elle pas déjà entamée ? (Le dernier point faisant écho à l'objectif de réduction par deux de la consommation d'espaces NAF fixé à l'horizon 2031, par rapport à la consommation de la décennie passée).

Citadia indique que le sujet de la vacance est un enjeu identifié dans le Diagnostic du territoire et est pris en compte dans la fixation des besoins en production de logements.

Citadia explique également que les projets postérieurs à 2020 sont déjà décomptés de l'enveloppe des 240 hectares d'espaces NAF. Il est précisé qu'environ 75 hectares ont été consommés entre 2020 et 2023. Le potentiel foncier s'interprète dans une logique de cohérence avec le SRADDET, actuellement en révision.

BS3V ajoute que l'enveloppe foncière des 240 hectares n'est pas acquise. Elle doit être arbitrée prochainement par la Région. Sur ce sujet, BS3V a rédigé une note complémentaire à celle de la Conférence des SCoTs, visant à affirmer certaines réalités et spécificités locales du territoire de Picardie Maritime devant faire l'objet d'une considération particulière des services régionaux, avant que d'opérer la répartition des besoins fonciers à l'échelle de la région induite par la modification/révision du SRADDET.

- Les EPCI ont-ils la possibilité de réviser leur PLUi ? Cela va-t-il modifier la constructibilité des terrains ?

Une fois que le SRADDET et le SCoT seront finalisés, les EPCI auront effectivement la possibilité d'entamer des procédures de révision. Cette option s'appliquera plus spécifiquement pour la Communauté de communes du Vimeu, qui a un PLUi partiel, puisque les PLUi de la Communauté d'agglomération de la Baie de Somme et de la Communauté de communes du Ponthieu-Marquenterre sont en cours d'élaboration.

BS3V ajoute que le SCoT n'a pas vocation à régir l'occupation des sols et le zonage d'une parcelle. Toute observation à ce sujet s'inscrit davantage dans la démarche d'élaboration/révision des PLUi.

### *Questions Axe B/ Les orientations environnementales et paysagères pour un aménagement et un développement durable*

- Quelles sont les « Activités traditionnelles du littoral » ? Sont-elles compatibles avec la pérennité du socle agricole ?

Even Conseil répond que cela renvoie aux activités de conchyliculture, pêche côtière et pêche à pied. BS3V indique qu'un glossaire sera élaboré et annexé au PAS.

- Sur le sujet de la sobriété environnementale : qu'en est-il de la régénération de la ligne ferroviaire Abbeville-Le Tréport ? Est-il envisageable de sauver cette ligne pour du transport de fret ?

BS3V indique ne pas être en mesure de donner de réponse tangible sur ce sujet. Des études de la SNCF et de la Région sont en cours. Cependant, les élus ont fait le choix de mentionner la régénération de cette ligne dans le document de PAS et de l'inscrire en objectif politique.

- Comment concilier toutes les envies des élus ? Comment appliquer le SCoT ? Comment arriver à un niveau d'efficacité acceptable ?

C'est tout l'enjeu de la traduction réglementaire vis-à-vis des ambitions politiques. Aujourd'hui, il y a eu des ateliers SCoT visant à formaliser les premières orientations concrètes du Document d'Orientations et d'Objectifs (leviers, outils, etc.). C'est ce document qui constituera la partie réglementaire et opposable du SCoT.

- La durée de vie d'un SCoT est de vingt ans : n'est-ce pas trop court ?

BS3V répond que le SCoT est avant tout un document vivant, dont un bilan est effectué tous les six ans.

- Le SCoT est un document stratégique important pour l'avenir de notre territoire. Cependant, il ne s'agit pas d'une démarche exceptionnelle puisque de nombreux SCoT existent déjà en France.

La gestion de la ressource en eau est un enjeu important, mais les EPCI ont-ils les moyens suffisants pour prendre en charge les travaux ? Assurer une salubrité normale pour les eaux de baignade par exemple est très coûteux. Sur ce point, le SCoT semble complexe à faire appliquer.

BS3V indique que l'originalité de la démarche ne porte pas sur l'élaboration du SCoT en tant que telle, mais tient plutôt au fait que son élaboration est portée par BS3V. Plusieurs autres démarches sont conduites par la structure, à l'instar de la gestion du PNR, de la mise en œuvre du PCAET, du PAT ou encore du PAH. L'élaboration du SCoT est une occasion unique de garantir une cohérence d'ensemble entre toutes ces démarches.

Even Conseil indique que préserver la ressource et la qualité des eaux est un objectif important identifié par le document de SCoT. L'enjeu de l'assainissement est lui-aussi très fort, et est repris dans l'Etat Initial de l'Environnement. Citadia ajoute que les PLU/PLUi doivent avoir une réflexion sur la production de nouveaux logements au regard des capacités de traitement des eaux usées.

- Le SCoT prévoit-il des interventions au niveau du scolaire ? La sensibilisation, pédagogie, valorisation du projet sont-elles envisagées pour faciliter l'acceptabilité du projet ?

L'éducation au territoire est un sujet primordial porté par BS3V, mais davantage dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du PNR plutôt que dans le cadre du SCoT.

- L'habitat vernaculaire est très présent sur le territoire, avec beaucoup de bâti en torchis. Cependant, il n'y a pas de formation professionnelle et artisanale clairement identifiée à pour préserver l'habitat traditionnel ou renouveler la profession. Il peut s'agir d'un levier important pour préserver l'identité du patrimoine bâti du territoire.

Citadia indique que l'on peut inscrire des volontés de maintien de l'identité bâtie dans le SCoT et le traduire par l'instauration de règles dans le DOO à un degré plus ou moins contraignant. Mais le SCoT va être démuné sur les aspects liés au parcours de formation, sauf à mentionner une intention en ce sens dans le PAS. Cette réflexion, qui n'est pas directement du ressort du SCoT, devrait être développée à une autre échelle.

- La densification des pôles urbains encouragée par la ZAN ne risque-t-elle pas de menacer le maintien des coupures urbaines ?

Citadia répond que les corridors écologiques sont précisément identifiés dans le document afin d'assurer leur maintien et protéger la biodiversité. Cela permet notamment de mettre en œuvre une stratégie de maintien à grande échelle.

- Que veut dire le terme « village-courtil » ?

BS3V répond que ce terme renvoie aux enveloppes bocagères autour des bourgs et des hameaux. Un village-courtil se caractérise par un tissu bâti cœur de bourg, puis une ceinture de jardins avec un réseau de haies, puis une ceinture de pâturages avec un deuxième réseau de haies. Aujourd'hui, sur le territoire, 63 communes ont un courtil visible. Marqueur fort de l'identité de notre territoire, ils sont

à préserver. Un état des lieux est actuellement en cours sur la qualité paysagère des courtils dans le Vimeu. Il complétera celui d'ores et déjà réalisé sur le plateau du Ponthieu.

- Peut-on développer une « trame rouge » dans le document de SCoT ? Cette trame renvoie à l'érosion des sols, qui constitue un enjeu important lié aux phénomènes de ruissellement, de plus en plus fréquents.

Citadia répond qu'il y a eu un travail avec les élus sur la question du ruissellement, dans le cadre des ateliers du DOO. C'est un sujet qui préoccupe beaucoup les élus. Ils sont très favorables à l'inscription d'objectifs de maintien ou de plantation de haies. Cet enjeu est également à corréliser avec la gestion des coulées de boue. Sur ce sujet, un diagnostic plus poussé serait souhaité afin de développer des outils adaptés.

- L'agroforesterie est bénéfique pour les sols (avec le changement des pratiques agricoles). C'est une pratique très répandue en Seine-Maritime.

Citadia indique que ce sujet pourra être observé avec les élus du territoire dans le cadre des travaux d'élaboration du DOO.

### *Questions Axe C/ Les orientations économiques pour valoriser les savoir-faire et dynamiser le territoire*

- Il y a eu une promesse politique en faveur de l'électrification de la ligne Paris-Boulogne. Au regard des retards de train, la Picardie maritime est encore très enclavée. Il apparaît qu'il y a une incohérence entre la volonté des élus et la réalité.

BS3V indique que le SCoT affirme cette volonté d'électrification, et le SRADDET également. Cela permet de faire valoir cette ambition auprès de l'Etat.

- Le terme de « Lignes touristiques » ne serait-il pas à faire évoluer en ligne de vacanciers ? La sémantique est importante, car le tourisme renvoie à une notion de consommation. L'approche n'est donc pas la même que pour le terme vacancier.

BS3V indique que cela pourra être un sujet abordé lors de la révision de la stratégie de développement touristique et organisationnelle du territoire à l'horizon 2030 qui va se lancer dans le courant du mois.

- Est-ce que le SCoT intervient sur l'implantation des éoliennes ?

BS3V répond qu'il y a beaucoup de réflexions en cours à ce sujet. L'idée est d'arrêter le mitage et de retravailler le parc existant. Il s'agirait de réduire le nombre de mats tout en conservant une puissance égale. Le territoire ne souhaite pas d'extensions de parcs. Cependant le SCoT n'a pas la main sur ce sujet : c'est l'Etat qui accorde les permis. Mais BS3V est parfois sollicité pour avis consultatif par la MRAe, notamment sur les aspects de préservation de la biodiversité.

- Quelle est la date envisagée pour l'approbation du SCoT ?

BS3V répond que l'échéance de la mise en œuvre opérationnelle du SCoT est prévue par la loi au 22 août 2026. Le calendrier prévisionnel de notre SCoT est actuellement en questionnement car il dépend de celui du SRADDET et des évolutions législatives. Des sujets restent à arbitrer, la date d'approbation reste donc incertaine à ce jour.

- Sur le sujet de la mobilité des personnes âgées, est-ce qu'il ne faudrait pas positionner dans le SCoT une ambition sur la mobilisation de véhicules électriques à la demande ? L'idée serait de faire la promotion des logements adaptés (par exemple des résidences services seniors, etc.).

Citadia indique que ce sujet pourra être observé avec les élus du territoire dans le cadre des travaux d'élaboration du DOO.

- La langue picarde fait partie de l'identité de notre territoire. Le développement d'une signalétique en picard est-il envisageable pour valoriser ce patrimoine immatériel ?

BS3V répond que l'installation ou la modification des signalétiques ne dépend pas du SCoT. Mais cela pourrait être un sujet à investiguer dans le cadre de la mise en œuvre de la charte du PNR ou du PAH.

**→ Les participants n'ayant plus de questions ou de remarques sur la présentation du PAS, BS3V clôture la réunion publique.**